

le monde libertaire

Hebdomadaire de la FEDERATION ANARCHISTE

adhérente à l'IFA

ISSN 0026-9433

12 AU 18 AVRIL 1990

N° 780

10,00 F



DETENTION

Une seule dignité : la révolte !

Les 23, 24, 25 avril 1990, à Châteauroux, aura lieu le procès de quatorze mutins de la prison de Saint-Maur ; A cette occasion, s'est créé le « Collectif de soutien aux mutins de Saint-Maur ».

Il regroupe, en plus de l'équipe de l'émission *Ras les murs*, sur Radio Libertaire, animée par le groupe Berneri de la Fédération anarchiste, les associations suivantes : APAD, CAIC, ainsi que l'équipe de *Parloir libre* sur Radio Lucrèce (1). Nous faisons paraître dans ce numéro l'analyse et l'historique concernant le procès.

Le prochain numéro du *Monde Libertaire* publiera des textes collectifs sortis des prisons de Saint-Maur, Moulins et Fleury-Mérogis.

DE procès de la mutinerie de novembre 1987 à la centrale de Saint-Maur s'inscrit dans une logique de répression de tout mouvement de lutte organisé des prisonniers comme le démontre la série de procès qui ont suivi les mouvements de révolte collectifs depuis 1987 :
— Les Baumettes, Marseille 1987 : un an ferme.
— Besançon, 1988 : 6 à 18 mois ferme.
— Ensisheim, novembre 1988 : 4 ans ferme pour les cinq inculpés.
— Poissy, mai 1989 : 12, 15 et 18 mois ferme.
— Clairvaux, octobre 1989 : 1, 3 et 4 ans ferme.

A quoi sert un procès public ?

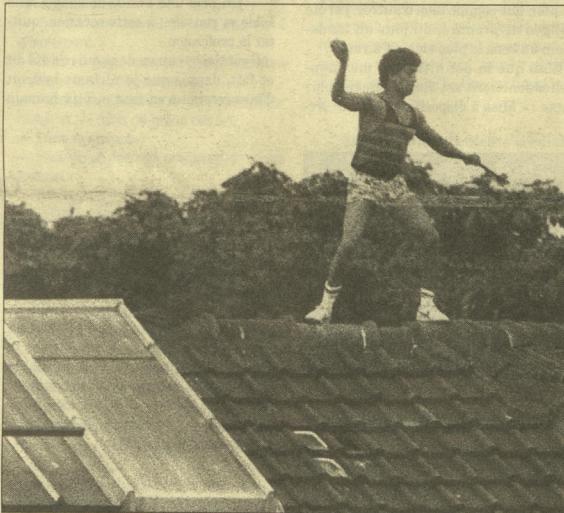
Pour l'Etat c'est l'occasion de s'adresser, d'une part, à la société et de montrer sa force, la prison doit demeurer dans l'inconscient collectif un lieu de punition où l'on ne tolère aucune rébellion, d'autre part, aux détenu(e)s, pour leur tenir le langage de la répression en infligeant une peine supplémentaire aux prétendus meneurs. La justice a besoin de coupables à tout prix pour sanctionner la population pénale dans son ensemble (qu'il soit prouvé ou non qu'ils aient participé à une révolte). Rappelons pour mémoire le cas d'un détenu accusé par l'AP en mai 1985 d'être l'instigateur de la révolte du bâtiment D4 alors qu'il se trouvait à l'isolement dans un autre bâtiment.

Par la mise en scène d'une parodie de justice où l'on extrait quelques individus de l'ensemble des révoltés, l'Etat réduit l'action d'une collectivité en lutte à celle de quelques « fous » ou « agitateurs professionnels ».

Mais la répression ne s'arrête pas là

Pour deux ou trois individus spectaculairement jugés à grand renfort médiatique, combien de transferts, de mitards, de placements à l'isolement, de tabassages, de grâces et conditionnelles supprimées...

Cette répression n'est pas exceptionnellement due aux révoltes, c'est le quo-



tidien de la prison. Chaque jour, des dizaines de détenus sont placés au mitard ou en quartier d'isolement. L'administration pénitentiaire condamne ainsi doublement le prisonnier. Elle joue avec subtilité sur cette menace de la sanction qui pèse en permanence sur le détenu. Celui-ci est soumis à un chantage quotidien de la part de l'administration pénitentiaire et voit sa peine augmenter ou réduire en fonction de son degré d'acceptation ou de soumission aux règles établies...

L'administration pénitentiaire nie toute possibilité d'identité au détenu. Cette répression traduit le refus de l'administration et du pouvoir en général de reconnaître les détenus et encore moins d'accéder à leurs revendications. Dans cette société qui poursuit sa politique d'exclusion, la prison doit rester ce lieu d'autant plus redoutable qu'on ne sait pas exactement ce qui s'y passe. Soit il s'agit, dans le discours médiatique, d'hôtels trois étoiles où des assassins se la coulent douce, soit c'est le silence. Jamais la réalité : un lieu où la société travaille à détruire l'identité des prolétaires qu'elle a elle-même exclus, où la lutte est la seule solution pour garder son identité et sa dignité. Cependant la répression n'entame pas la détermination des détenus. En dehors des émeutes, la

lutte est permanente. Des structures stables d'organisation se multiplient (coordinations de prisonniers). Si pour l'administration pénitentiaire après une émeute il ne doit plus rester que la peur produite par la répression, pour les détenus, grâce au renforcement de leur capacité d'organisation, leur potentiel d'action se développe. Pour que l'organisation des détenus puisse s'étendre, elle doit bien entendu être relayée à l'extérieur.

(suite p.3)

EDITORIAL

Parce qu'il n'ose pas nous pondre une « poll tax » à la française Sire Rocard, qui ne sait pas trop quoi glandouiller en ce moment, a voulu jouer les Mitterrand du consensus et de la cohabitation. Il avait convoqué tous les hommes politiques, sauf Le Pen (faut quand même se garder une bête noire pour les prochaines élections), pour une table ronde sur le racisme à Matignon le 3 avril. Tout le monde ou presque était là, ça a bâffré et papoté, mais rien de concluant n'en est sorti.

La France ne peut plus être un pays d'immigration selon la droite ; la gauche, elle, bave toujours son sirop et se satisfait du racisme puisque cela lui fait un réservoir d'électeurs pour compenser les conneries qu'elle fait à longueur d'années. Bref, personne ne veut reconnaître que la fin du racisme passe par des solutions sociales et de mieux-être pour tous. Le Pen, lui, au congrès du Front national qui s'est tenu la semaine dernière à Nice, essaie toujours d'asseoir sa popularité sur le fumier du racisme. Il pète tout haut ce que les autres chient dans leur froc à l'approche des échéances électorales.

Nous, anarchistes, n'avons pas d'états d'âme pour combattre le fascisme et le 7 avril nous étions dans la rue à Evry, à l'appel du groupe F. Ferrer, pour une contre-manifestation anti-Le Pen.

A part ça tout va bien en France. Les incendiaires intégristes du cinéma Saint-Michel ont été condamnés à des peines légères, Nucci et Chalandon ont été amnistiés. Il n'y a que Médecin qui gueule, car pour lui elle tarde son amniste ; qu'il fasse le beau et se fasse oublier et elle viendra sans problème.

La justice est un putain, son maquereau c'est le politicien.

COMMUNIQUE

La Fédération anarchiste manifeste son soutien aux prisonniers en lutte, et son entière solidarité aux quatorze mutins de Saint-Maur, dont le procès s'ouvre le 23 avril 1990 à Châteauroux.

A dix ans de l'an 2 000, les prisons sont toujours « les poubelles de la France des droits de l'homme ». La prison demeure ce lieu d'exclusion, de non-droit, d'humiliation, d'isolement, de « torture blanche » et de mort lente.

La Fédération anarchiste dénonce l'hypocrisie du double discours qui tient pour nocive et destructrice l'incarcération des mineurs, et s'apprête à faire condamner ceux qui dans les centrales et depuis plusieurs années se révoltent contre la prison.

La légalité et la justice bourgeoises sont incapables d'apprécier le sort réservé aux exclus de la population carcérale. Au travers de la prison, c'est l'illustration permanente de l'échec du libéralisme économique et l'absence de projets sérieux.

La Fédération anarchiste dénonce le consensus politico-judiciaire visant à criminaliser la seule dignité qui reste aux prisonniers, celle de la révolte.

FA

T 2137 - 780 - 10,00 F



FOP 2520

LA PROFESSION D'ENSEIGNANT

Une voie sinueuse et semée d'embûches

Voici un texte que la rédaction du Monde Libertaire a reçu il a déjà quelque temps. Cette lettre nous a très fortement impressionnés. Nous nous devons donc de vous la livrer à l'occasion de la création de notre page « Arguments » dans notre nouvelle formule.

Six ans de bons et loyaux services à l'Education nationale en tant que remplaçante dans mon académie d'origine. Trente-deux ans et me voici arrivée au constat suivant : notre profession a besoin de faire peau neuve. Tout le monde le crie haut et fort et c'est justifié. En effet, la gestion actuelle atteint la phase terminale de la maladie et dont les deux principaux symptômes sont la rigidité et l'inhumanité, l'un découlant de l'autre.

Au nom du sempiternel « bon fonctionnement du service », (j'aimerais bien savoir à quand remonte cette expression), une certaine catégorie d'enseignants est en train de mourir. Après avoir récupéré leurs voix pour atteindre les sommets de leur carrière politique ou administrative, les instances supérieures cautionnent cette agonie, en ignorant les plaintes, voire les appels au secours de ces enseignants.

Une pseudo-titulaire

J'appartiens à cette catégorie de pseudo-titulaires que l'on a déracinés, la plupart du temps de façon scandaleuse de leur académie où pendant des années, ils ont parcouru les kilomètres qui les séparaient des endroits où on avait besoin d'eux pour « boucher les trous ». Notre grand espoir était, bien sûr, la titularisation, revendication fort louable du mouvement syndical. Après cinq années de « bouche-trous », me voici donc reconnue en tant que titulaire. Dans la réalité, cette titularisation s'est avérée être la montée dans un train d'enfer, que comme bien d'autres, j'ai été obligée de prendre, du jour au lendemain au sens le plus sale du terme.

Rien que la définition de mes nouvelles fonctions est suffisamment parlante : « Mise à disposition de M. le rec-

teur de l'académie de X » à cinq cents kilomètres de mon domicile, en principe pour trois ans. Affectation provisoire ? Alors, si j'ai bien compris, seule notre appellation a changé. Dans la nouvelle réalité, je ne vois aucune différence avec l'ancien statut, je n'y vois même que des régressions.

Je fais partie de ces enseignants qui réunissent toutes les conditions pour être qualifiés par les instances qui nous gèrent de « mauvaise fonctionnaire » :

— célibataire, donc socialement non reconnue, inexistante dans les attributions de points au barème, niée, corvéable à merci car sans attache, sans vie de famille, vivant la valise à la main et assise dans ma voiture.

— maladie psychologique, c'est-à-dire médicalement inexistante, niée par le médecin administratif qui estime « facile » la déclaration de telle maladie (diagnostic pourtant établi par de nombreux médecins). La dépression nerveuse se voit ici ramenée bêtement, cyniquement, inhumainement, à un refus infantile de quitter le « giron de ma maman » (elle est décédée depuis vingt ans, mais qui peut le savoir ?) et à une erreur de vocation.

— j'ai pris une année de congé sans solde et pensais, à cette occasion, quitter la profession.

Il est clair — au vu de ce qui m'a été dit et fait, depuis que je réclame le droit d'être reconnue en tant qu'être humain

et qui plus est malade — que les gens comme moi n'ont plus rien à faire dans une voie où il est facile de leur dire qu'ils se sont fourvoyés. Nous devons représenter environ 10 à 15% de la population enseignante, pourcentage raisonnable que l'on peut se permettre de sacrifier (ça ne vous fait pas penser à un autre domaine, où l'on a droit à X% de pertes... à savoir l'armée ?) plutôt que de trouver une solution à leur situation désespérée.

La mort vaut mieux que les soins, pour cette partie du cheptel. Elle coûte aussi moins cher. J'ai honte pour ceux qui ont prononcé ces propos à mon égard.

La fin des luttes

J'en arrive à l'analyse très simple que tout cela m'amène à faire : à court terme, il n'y aura plus de mouvement des enseignants. Poussés dans leurs derniers retranchements, leurs dernières aberrations, les instances supérieures de notre énorme entreprise vont anesthésier les « bons profs », c'est-à-dire ceux qui se sont résignés à croupir à parfois mille kilomètres de leur région d'origine, par quelques compensations financières et une perspective un tout petit peu plus alléchantes de carrière. Ces « bons profs », qui se sont résignés au nom de la sacro-sainte sécurité de l'emploi. Ils

seront gardés, donc, et stabilisés avantageusement sur leur lieu de travail, avant que le gouvernement ne mette en place, pour les nouvelles générations de nouveaux modes de recrutement, qui, gage d'efficacité, laisseront les gens chez eux (ainsi, la notion de « racine » reprendra un sens). Quant aux « mauvais » ils n'ont qu'à aller voir ailleurs. on ne les mettra pas à la porte, mais on fera tout pour qu'ils la prennent. Leur cas sera réglé ainsi : « Vous ne voulez pas aller où l'on vous envoie ? Tant pis pour vous, la porte est ouverte ».

Malades ? Tant pis, car les dossiers médicaux ne serviront plus à rien : ils sont jugés pour la plupart d'entre eux, comme « complaisants » selon des critères flous.

Bref, le statut de fonctionnaire est incompatible avec celui d'être humain. Il faut, pour certains d'entre nous, choisir entre les deux. Je n'ose même pas me demander si certains, avant de faire le choix, ne sont pas allés tellement loin dans le découragement, jusqu'à payer de leur vie. Malheureusement, nous ne connaissons pas l'énormité de la partie cachée de l'iceberg. Tant pis pour ceux qui l'ont découverte, suffisamment peu nombreux on peut s'en débarrasser.

Christine Emery
(Donzenac)



le monde
libertaire

Rédaction-Administration
145, rue Amelot
75011 Paris.
Tél. : (1) 48.05.34.08.

Tarif	France (+ DOM-TOM)	Sous pli fermé (France)	Etranger
1 mois	5 n° 35 F	70 F	60 F
3 mois	13 n° 95 F	170 F	140 F
6 mois	25 n° 170 F	310 F	250 F
1 an	45 n° 290 F	530 F	400 F

Abonnement de soutien : 350 F. Abonnement étranger sous pli fermé : tarif sur demande. Pour les détenus et les chômeurs, 50 % de réduction sur les abonnements de 3 mois et plus en France métropolitaine (sous bande uniquement).

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Pays
A partir du n° (inclus).

Abonnement de soutien
Chèque postal Chèque bancaire Autre

Règlement à l'ordre de Publico à joindre au bulletin.
Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande de routage.

CONFEDERATION HELVETIQUE Jean Ziegler dénonce !

SYMBOLÉ coquet de propreté et de probité, la Suisse paraît dans le monde un des rares pays refuge pour les exilés et les défenseurs des droits de l'homme, de la paix. Et si derrière cette image idyllique, se cachait une réalité plus sordide, plus cynique ?

Les magouilles perdurent

Il a quinze ans Jean Ziegler dénonçait dans un ouvrage *Une Suisse au dessus de tous soupçons* le secret bancaire, le compte à numéro et autres techniques spécifiques à ce pays qui est aussi le temple du capitalisme avec ses banques les plus puissantes du monde. Il s'indignait contre « les flots d'argent ». L'argent gris, produit de l'évasion fiscale, et l'argent sale, provenant des réseaux internationaux du trafic de la drogue, de l'armement et autres activités criminelles. Au pays du culte de l'argent, on ne se pose pas de question sur l'origine des fonds, on gère au mieux les intérêts des « chers clients ».

Aujourd'hui, Jean Ziegler récidive avec un livre *La Suisse lave plus blanc*. Ecrit sur le ton de la colère et de la révolte, l'ouvrage démonte les mécanismes des réseaux

de trafic de drogue, les collusions avec les appareils bancaires et étatiques helvétiques dans le blanchissement de l'argent sale et la protection des parrains de la drogue. Existe-t-il un homme intègre qui s'élève contre ces pratiques ? Il est immédiatement balayé, muté, voire même assassiné !

La tirelire des gangsters

Jean Ziegler, qui est un farouche défenseur des peuples du Tiers monde, accuse et révèle les détournements de fonds, les factures frauduleuses réalisées par les familles Marcos, Duvalier, Mobutu, etc, qui ont dépossédé leur pays de millions de dollars avant de se réfugier, pour certaines, aux Etats-Unis ou en France, en vue de profiter des fruits de leurs forfaits.

Près de 400 milliards de dollars représentent le montant des profits réalisés chaque année sur le marché mondial de la drogue. Une bonne part repose dans les banques suisses.

Ce qui paraît le plus scandaleux dans les démonstrations de l'ouvrage c'est la connaissance que l'on a du milieu, de ses agissements avec en parallèle l'inertie du pouvoir helvétique.

L'« Emirat helvétique est le coffre-fort du monde » souligne Ziegler. Dans un coffre-fort, on cache l'argent, les secrets et surtout avec ce qu'il recèle, on peut acheter des gens ou les menacer.

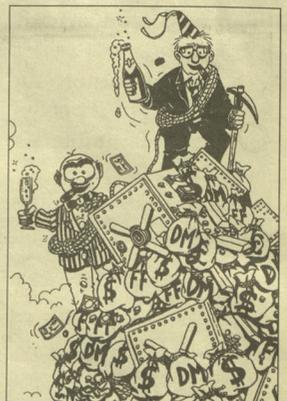
Fourmillant de noms de parrains de la banque, d'affaires étouffées, de citations tirées de documents officiels, ce livre est un réquisitoire en règle contre l'Etat helvé-

tique, sa perversité, la gangrène qui le gagne. Selon Jean Ziegler, il n'y a pas de révolution dans le système consensuel suisse car tous les grands partis sont associés à la gestion du pays. Par contre, il relève une montée de la dissidence individuelle, du rejet du système avec un fort taux d'abstention aux élections.

Sa conclusion et son espoir : « En Suisse, autant qu'ailleurs, le rêve d'un destin collectif — digne, juste, libre — sommeille sous les cendres. Je ne doute pas qu'un jour prochain la révolte lui donnera vie ».

Fabrice

La Suisse lave plus blanc, J. Ziegler, éd. du Seuil, 1990. Ce livre est en vente à la librairie du Monde Libertaire au prix de 89 F.



DETENTION

Une seule dignité : la révolte !

(suite de la une)

La mutinerie de Saint-Maur

Dans la nuit du jeudi 12 au vendredi 13 novembre 1987, quatre cents détenus (sur quatre cent quarante) de la centrale de Saint-Maur se mutinent et détruisent entièrement cet établissement. Au matin du 13, ils libèrent sains et saufs, les « otages » (le directeur, quelques surveillants et un enseignant) et se rendent pacifiquement. Durant les négociations qui durèrent toute la nuit avec les responsables, de gigantesques forces de répression dépêchées sur les lieux (gardes mobiles, GIGN, etc.), les mutins réclamèrent qu'une équipe de télévision pénétre dans la prison et puisse enregistrer leurs revendications ce que le pouvoir refusa.

Les raisons d'une révolte

Il faut savoir que Saint-Maur (Sainte-Mort, comme l'appellent ses occupants) est une centrale de haute sécurité où les détenus purgent de très longues peines (plus de quatre-vingt dix condamnés à perpétuité à cette époque). Tout comme à Clairvaux, Moulins, Yzeure et Lannemezan, le régime y est particulièrement répressif. Durant cette période, sous l'impulsion de la délirante politique hyper-sécuritaire, véritable entreprise d'anéantissement des condamnés, les libérations

conditionnelles, l'obtention des grâces, les permissions de sortie ont pratiquement disparu, abandonnant les prisonniers au désespoir de se voir enfermés leur vie durant (dix, vingt ans, perpétuité...) dans un enfer programmé.

La révolte vient de loin

Déjà le 12 janvier 1987, une trentaine de détenus refusaient de regagner leur cellule. Un détenu de Saint-Maur écrivait : « Avant l'arrivée de ce triste sire (M. Toulouze, nouveau directeur), aucun incident majeur ne s'était déroulé. Mais depuis, ceux-ci se sont multipliés. Le ras-le-bol est général (...), je disais donc que depuis l'arrivée de ce petit despote, la « bouffe » qui nous est distribuée est sur le point de nous faire entrer en conflit avec la gente porcine. Les feuilles corporelles et par palpation ont été multipliées. Au quotidien, les tracasseries intérieures n'ont de cesse. Les acquis, tel que les salles d'activités nous sont supprimées, soit-disant en raison d'une note ministérielle qui veut gagner des places en cellule dans chaque centrale ».

Début octobre 1987, un groupe de prisonniers de « Sainte-Mort » alerte l'opinion sur le cas de Pierre Maouchi, détenu atteint d'un grave cancer, d'après l'avis même des médecins qui l'ont examiné, et que l'administration pénitentiaire laisse mourir à petit feu.

Octobre 1987, un détenu, Jean-Marie Cazé, monte sur les toits pour protester contre la lourdeur de sa peine (quatorze ans pour recel).

Début novembre 1987 un texte collectif, ainsi que cent-cinquante lettres individuelles indiquant les revendications des détenus sont envoyées au directeur de Saint-Maur, au juge d'application des peines et au procureur de la République.

Le mardi 10 novembre, trois prisonniers, Jacques Hyver, Roland Pettegola, Farid Boularas, s'évadent de Saint-Maur.

Ainsi cette mutinerie n'est pas le fruit du hasard, une explosion déraisonnée, mais la conséquence logique et mûrement réfléchie du refus catégorique de l'administration pénitentiaire et du gouvernement d'écouter la moindre doléance. Chalandon déclarait : « Il n'y a pas eu de négociations avec les prisonniers de Saint-Maur, parce que ceux-ci n'ont aucune espèce de raison de demander à négocier ». Le seul recours possible des prisonniers a donc été de détruire cette prison pour se faire entendre. On est loin des colonnies déversées par la presque totalité des médias : « Une sauvagerie inouïe », « Ivres, drogués, les mutins surexités ne savaient plus ce qu'ils faisaient », etc.

Mi-août 1988, les prisonniers en lutte de la centrale de Saint-Maur élaborent collectivement une plate-forme locale de revendications :

- Fermeture complète des quartiers d'isolement.
- Droit au regroupement des prisonniers politiques ou droits communs.
- Accès systématique aux conditions normales et six mois de grâce par an.
- Parloirs intimes.
- Facilitation des rapports avec le monde extérieur.
- Affectation près du lieu d'origine.
- SMIC pour tous les détenus travailleurs.
- Statut et règlement unique dans tous les établissements.
- Droit pour le détenu d'être reconnu comme un être humain et non comme un objet qu'on gère.

17 juillet 1989, une soixantaine de détenus du bâtiment B de la centrale refusent de réintégrer leur cellule suite à une sanction prise contre l'un d'eux. Ils exigent la satisfaction des revendications de la plate-forme nationale dite des cinq points (2).

Dans un second temps, sept surveillants seront retenus durant près de trois heures par les prisonniers en lutte qui au terme d'une négociation avec le procureur de la République de Châteauroux, seront libérés et les détenus regagneront la détention.

Groupe Camillo Berneri

(1) APAD : Association des parents et amis de détenus, CAIC : Comité pour l'abolition de l'isolement carcéral, Parloir libre (106,7 FM) chaque dimanche de 15 h à 21 h, Ras les murs (89,4 FM) chaque mercredi de 20 h 30 à 22 h 30.

(2) Les cinq points : amnistie pour tous les mutins ; fermeture des quartiers d'isolement, suppression du prétoire et du mitard ; suppression du statut de DPS et un statut unique pour tous ; SMIC pour tous les détenus travailleurs ; parloirs intimes.

DERNIERE MINUTE

Nous apprenons que le samedi 7 avril des membres du groupe du XV^e arrondissement de la FA se sont vus interdire la vente habituelle du *Monde Libertaire* aux Halles, tout d'abord, ensuite devant Beaubourg. Deux interventions policières en moins d'une heure cela donne à penser que nos militants sont devenus indésirables au cœur de Paris. La liberté d'expression ne se monnayant pas, nous récupérons le terrain dès samedi prochain. Venez nous soutenir, en après-midi, aux Halles (porte l'Escot) où nous vendons habituellement depuis des années.

CHRONIQUE ANTICLERICALE

Nom de Dieu !

EN condamnant les cinq jeunes intégristes qui avaient, le 22 octobre 1988, incendié le ciné Saint-Michel où était projeté *La dernière tentation du Christ*, à des peines de prison avec sursis, de quinze mois à trois ans, la justice a fait preuve de beaucoup de clémence. Verdict de tolérance pour les apôtres de l'intolérance.

Tristes tropiques

Le lundi 2 avril, vingt-quatre accusés passaient en procès devant la Cour d'Assise de Papeete, pour répondre du meurtre de six personnes. Au début du mois de septembre 1987, convaincus d'être investis d'une mission divine, ces fanatiques avaient, sur l'atoll de Faaité, torturé puis brûlé sur des bûchers six habitants connus de tous dans l'île, sans que personne n'ait trouvé le courage de s'y opposer (ML n°678). Tout laisse à penser que cette chasse à l'hérétique ne fut, dans l'esprit de ces fous de Dieu, que la mise en pratique de la « bonne parole » prêchée par trois « prêtresses » du Renouveau charismatique venues dans l'atoll en août 1987. Cependant, bien que leur responsabilité morale ait été mise en cause, Sylvia Alexandre, l'une des trois religieuses, qui déposait lundi en tant que témoin, a répondu par la négative à la question suivante : « Aujourd'hui, vous regrettez d'avoir été à Faaité ? » Que la chasse continue !

Eglise et Etat : l'entente cordiale

Le mardi 3 avril, à quelques heures d'intervalle, deux des plus importants prélats de France, le cardinal Decourtray et le cardinal Lustiger, ont rencontré Michel Rocard et Lionel Jospin pour converser sur un sujet qui leur tient particulièrement à cœur : le catéchisme. Selon « nos » cardinaux, la « liberté religieuse » serait mise en péril. Il y a un mois et demi, Lionel Jospin a envisagé de laisser aux écoles religieuses la possibilité de changer la matinée de travail du samedi avec celle du mercredi. Cet aménagement faciliterait le départ en week-end de nombreuses familles, mais il aurait, aux yeux de l'Eglise, le terrible inconvénient de la mettre en concurrence directe avec les activités sportives. En résumé, n'ayant pas confiance en la foi de ses fidèles, l'Eglise fait pression sur l'Etat. Lionel Jospin va-t-il renoncer à cet aménagement ou, par exemple, signer un protocole Eglise/Education garantissant la « liberté religieuse » ?

Une vie de moine

Les bénédictins de Hautecombe (Savoie) ont décidé de quitter leur abbaye. Trop proche du lac du Bourget, le calme de celle-

ci est troublé par des touristes trop vivants au goût de ces moines. Mais, bien qu'entièrement tournés vers des activités spirituelles, la quarantaine de bénédictins de Hautecombe a des besoins matériels importants, prestigieux pourrait-on dire. Jugez plutôt : après avoir reconstruit « pierre à pierre, comme au temps des cathédrales » un prieuré du XII^e siècle situé à Ganagobie, entre Manosque et Sisteron. Les travaux effectués sont déjà estimés à 44,7 millions de francs. Ces humbles serviteurs de Dieu ont, pour bâtir une somptueuse bibliothèque et créer un centre d'accueil de « séminaire de retraite et de méditation » ouvert sur l'extérieur, besoin de la modique somme de ... 24,5 millions de francs. Pour servir cette « grande cause », un appel au mécénat a été lancé par Don Michel Pascal, père abbé de Hautecombe. Outre un ancien gouverneur militaire, un président de conseil général, le vice-président du CNPF qui appuie cette initiative, un comité de parrainage bénéficie déjà du haut patronage du président de la République. Autant dire qu'après la cathédrale d'Evry (cf ML n°778), la loi de 1905 stipulant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, selon laquelle aucun lieu de culte ne doit être financé par des fonds publics, est sur le point d'être remise en cause de plus en plus souvent.

Eglise et justice unies contre l'homosexualité

En première instance, les prud'hommes avaient accordé au bedeau de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, licencié par son curé par cause d'homosexualité, une indemnité de 20 000 francs en dédommagement d'une procédure pour le moins abusive au regard du Code du travail. La chose aurait pu en rester là, et simplement allonger la liste des faits divers illustrant la grande tolérance de l'Eglise envers la différence... Mais la vingt-et-unième chambre de la Cour d'Appel de Paris en a décidé autrement en rendant un arrêt légitimement la décision de l'employeur, la Fraternité Saint-Pie X. La vingt-et-unième chambre a estimé que ce licenciement était fondé et que l'homosexualité « constituant en soi des violations des obligations contractuelles », puisque « l'homosexualité est condamnée depuis toujours par l'Eglise catholique pour être contraire à la loi divine inscrite dans la nature humaine ». C'est clair, dorénavant les prud'hommes devront prendre en compte la loi divine et non plus uniquement le Code du travail. Et qui sait, dans quelques années, peut-être verrons-nous le retour du certificat de baptême ou d'un certificat de moralité chrétienne obligatoire à l'embauche ?

OLT

PROCES MIHOUBI

Une histoire de matelas

C'est une sombre affaire de matelas : déjà une vieille histoire ; une question de principe... Le 5 mars, Djellali Mihoubi, dit Kyou, comparait pour la troisième fois, à la Cour d'appel de Riom, pour répondre de l'inculpation de coups et blessures sur les trois matons qui l'ont tabassé, le 24 juillet 89, à la prison d'Yzeure.

L'audience, prévue à 13 h 30, commença avec près d'une heure de retard, mais dans une grande hâte : le détenu devait absolument regagner sa prison en avion. Les magistrats firent donc de leur mieux pour bâcler au plus vite un procès placé sous le signe de la météorologie et des horaires de décollage. Un détenu tabassé ? L'affaire devait pouvoir s'expédier vite, d'autant qu'une fois de plus, les trois matons avaient évité de comparaître pour expliquer comment le détenu s'était trouvé couvert de bleus après les avoir agressés, ou encore, comment ils avaient obtenu quinze jours d'incapacité de travail pour une blessure à la phalange... Le juge s'efforça donc d'insister sur l'aspect anecdotique des faits, et de lire ou bavarder lorsque l'inculpé prit la parole.

Une pièce à conviction inespérée

Hélas, Djellali Mihoubi s'obstina à préciser la différence entre une agression qu'auraient subi les matons et un tabassage qu'ils ont commis à son encontre, alors qu'il participait depuis quatre jours à une grève de la faim collective contre les quartiers d'isolement. Il rappela même que quelques semaines avant, les mutins de Clairvaux avaient subi un véritable lynchage de la part des fonctionnaires.

Contrariés, le juge, le procureur et l'avocat général se cramponnèrent au matelas, unique objet de leur préoccupation. « On lui a retiré son matelas, et c'est tout à fait normal », éructa le procureur - d'un âge très respectable -, entre deux quintes de toux. « C'est une question de dignité, ils ne peuvent pas rester vautreés 24 h sur 24 ! ». « Les surveillants ont des droits et des devoirs, les prisonniers aussi ont des devoirs, qu'ils les respectent et tout le monde se sentira mieux en prison », renchérit l'avocat de la partie civile. Un débat fort élevé qui atteignit des sommets lorsqu'arriva de la prison d'Yzeure un illisible télex censé prouver que, soumis à une visite médicale trois jours avant le tabassage, Djellali Mihoubi ne s'était pas vu reconduire son certificat médical notifiant l'utilité d'un matelas au mitard, et qu'il n'était donc que justice qu'on le lui retirât... Une pièce à conviction inespérée, huit mois après les faits.

A cette question capitale de matelas, M^e Raphaël Constant, avocat de l'accusé, se contenta d'ajouter quelques détails, tels la Convention européenne des droits de l'homme exigeant un débat contradictoire avant condamnation ; la loi française, qui ne prévoit en principe aucune dérogation pour les gardiens de prison ; les luttes des détenus face au non-droit carcéral... Mais les magistrats de Riom baillaient déjà. Verdict reporté au 3 mai.

Pascale Choisy

ne qui le pas de mensuel rtis sont ar contre, indice un fort

« En ève d'un libre — ne doute lui don-

Fabrice

er, éd. du brairie du



RTAIRE

A L'ECOUTE DES DETENUS

Ne manquez pas d'écouter RADIO LIBERTAIRE (89,4 FM) les 23, 24, et 25 avril de 14 h à 21h.

Radio Libertaire sera un lieu de contre-information et de coordination des différentes initiatives de soutien intérieures et extérieures.

Pour les parents et amis vous pouvez aussi appeler la radio au 42.62.90.51 afin de communiquer toute information sur l'état des mouvements de soutien en cours dans les différentes prisons. Un compte rendu quotidien du procès sera fait en début de soirée.

Meeting d'information et de soutien aux mutins de Saint-Maur le 15 avril de 14 h à 22 h au 33, rue des Vignoles, 75020 PARIS avec prise de parole, Concert : « Beurks band » et buvette.

Collectif de soutien aux mutins de Saint-Maur : APAD, CAIC, Parloir libre, Ras les murs.

Soutien financier : compte n° 2402810 F (frais d'avocat).

GREVE PTT

CGT

Partie remise

« Unité d'action »

LE 3 avril, le cadre proposé par les organisations syndicales opposées au projet Quilès était ambitieux puisqu'il s'agissait rien de moins que de la grève générale reconductible aux PTT. Or loin de s'amplifier, la grève est brutalement retombée dès le lendemain. La grande majorité du personnel a rendu un verdict clair et net : le 3 avril fut un grève de 24 h dans la plupart des services.

S'il s'agit d'un échec, il est nécessaire d'en mesurer l'étendue et d'en analyser les causes. 20% de grévistes au plan national, ce chiffre peut sembler faible, mais compte tenu de l'immense éparpillement du réseau Poste - Télécoms et de la diversité des services, cela représente des pointes de 70%, ou plus, de grévistes dans certains centres de tri, dans les services les plus sensibles, ceux à forte concentration de personnel. A titre comparatif, il n'est pas inutile de rappeler qu'à ses moments les plus forts la « grande grève » de 1974 n'a jamais compté plus de 45% de grévistes au plan national. Le vent de la grève générale n'a pas soufflé le 3 avril en dépit d'une montée de la mobilisation, et malgré la combativité de certaines régions qui comme l'Aquitaine ou le Midi-Pyrénées connaissaient des grèves importantes depuis plusieurs jours.

Quilès a donc perdu la bataille de l'adhésion à son projet, malgré les efforts déployés à cette fin. Chacun le sait, jusqu'à la CFDT qui, bien que mettant tout en œuvre pour s'opposer à la mobilisation contre le projet, en multipliant les mêmes propos rassurants que le ministre, en appelant à ne pas faire grève, se garde bien pourtant d'aller au bout de sa logique et préfère s'abstenir lors de l'examen du projet en comité technique paritaire FO et la CGT votant contre). Quoique désavouée par un certain nombre de ses syndicats, la CFDT n'en introduit pas moins un élément de division non négligeable. Certes, mais insuffisant pour expliquer la situation actuelle. L'unité des organisations oppo-

sées au projet ne consiste encore qu'à une convergence sur la nécessité d'y opposer la grève générale. Pour autant, alors que FO lançait son mouvement le 3 avril (après les étapes administratives de discussion du projet), la CGT se considérait dans un processus (?) de grève générale depuis le 15 mars, et les autres syndicats : SUD, CNT, Autonomes sont manifestement trop petits nationalement pour être admis à participer au jeu de la stratégie dans la cour des deux grands.

Ainsi, malgré la gravité de la situation, la concurrence entre les différentes organisations reste entière et demeure un frein, entre une CGT soucieuse de contrôler la situation et une CGT-FO qui continue de régler ses comptes internes après le dernier congrès confédéral. Dans ces conditions, quelles sont les chances de voir aboutir la proposition de la fédération SUD d'organiser conjointement avec les autres organisations une montée nationale de tous les postiers à Paris ? Il est clair que cette perspective ne pourra se concrétiser qu'au terme d'une campagne vigoureuse menée directement dans les services et portée par un nombre toujours croissant de personnel. Un personnel qui exprime ses inquiétudes face à un projet dont les effets destructeurs s'échelonnent sur plusieurs mois ; mais un personnel actuellement en « mentalité d'échec » et de crise de confiance en ses propres capacités.

Surmonter la résignation et la certitude que les carottes sont cuites, qui prédominent encore, telle est la tâche qui attend ceux désireux de voir le vent souffler enfin dans le bon sens.

G. Coste

Permanences du secrétariat aux Relations Intérieures de la F.A. :
le samedi de 15 h à 17 h
145, rue Amelot - 75011 Paris
(M^o République)
Tél. (16.1) 48.05.34.08.

UN vieux camarade, qui avait eu des responsabilités à la CGT-SR des années trente, m'a souvent dit que la section française de l'AIT était sortie de son état groupusculaire au travers de l'unité d'action dans les mouvements sociaux qui annonçaient 1936 (1). Quoi de plus normal pour un syndicat minoritaire de combattre son isolement par la solidarité et l'entraide quand c'est possible avec les autres syndicats et leurs militants à la base dans la vie de l'entreprise.

Revirement cégétiste

Ce qui semblait une stratégie de minorité révolutionnaire a été dernièrement partiellement repris par la CGT. Etrange quand on a en tête les déclarations de la centrale de Montreuil : « à l'initiative de la seule CGT » qui affirment tous azimuts qu'il n'y a pas de salut hors de la CGT, et que mentionner les autres syndicats c'est déjà s'affaiblir.

Quand des responsables de la CGT parlaient de l'unité d'action c'était en effet pour la critiquer, il ne fallait pas (« dans l'intérêt des travailleurs ») infléchir le programme de la CGT et faire cavalier seul.

Le printemps 1990 et la lutte des postiers a fait changer son fusil d'épaule à la direction de la CGT. Où est-ce une poussée des militants de base? La surprise a dû être grande pour les lecteurs de *L'Humanité* quand ils ont lu la semaine dernière un long article sur les bienfaits de l'unité d'action dans les PTT et avec ni plus ni moins que FO et le SUD ! (2). L'alliance revendiquée avec des réformistes et d'anciens « moutons noirs » de la CFDT, même si elle est tactique est un sacré pavé dans la mare idéologique de la CGT. D'autant que pour le 26 avril est annoncée une grève de la fonction publique (*L'Huma* titrant « Le non de

tous les syndicats ») où en raison du « refus gouvernemental d'assurer l'accord salarial 1988-1989 » six fédérations de fonctionnaires (FO, CFDT, FEN, FGAF-Autonomes, CFTC, CFE-CGC) font front commun. La CGT « appelle de son côté à ce mouvement » ayant dès le début refusé toute concertation avec Durafour.

L'unité d'action réservée à la fonction publique

Question perfide: n'y aurait-il que chez les fonctionnaires que l'unité d'action avec les autres syndicats soit envisageable par la CGT ? On peut se demander si le changement de stratégie de la confédération de Montreuil n'est pas tout simplement dû à la crainte d'un regroupement syndical strictement fonctionnaire et sous la houlette de la FEN. En effet, ni dans *Le Peuple* ni dans *La Vie Ouvrière* il n'y a eu à ma connaissance de glorification de l'unité d'action syndicale. Bien sûr le monde syndicalo-politique n'a pas changé du jour au lendemain mais en ce printemps 1990, entendre dire, et voir écrire dans *L'Humanité* que l'entente entre les syndicats est profitable aux travailleurs est un rayon de soleil qu'il ne faut pas oublier.

La politique divise, le syndicalisme rassemble

Le syndicalisme rassemble, la politique divise, c'est bien connu. Espérons qu'un jour prochain nous pourrions constater comme nos camarades de la CGT-SR, au lendemain de la grève générale du 12 février 1934, « que l'unité d'action à la base s'est réalisée spontanément dans l'ensemble du pays, sans discussions ni accord préalable (...). Une telle unité doit avoir pour conséquence et

comme but l'établissement par les travailleurs sur les plans économique, administratif et social d'un régime d'égalité sociale complète et comporter pour les individus et les groupements la liberté définitivement consacrée ». La seconde partie concernait surtout l'unité syndicale, sujet brûlant dans les années trente, aujourd'hui pour des lustres, je crois, il nous reste l'unité d'action tout en gardant notre identité.

Thierry (gr. Pierre-Besnard)

(1) Rappelons qu'à partir de 1926 il y avait en France la CGT de Léon Jouhaux (socialiste), la CGTU liée à l'Internationale des syndicats rouges et la CGT-SR affiliée à l'AIT.

(2) Cité dans *L'Humanité* du mardi 3 avril ; il y avait même un entretien avec le secrétaire de la Fédération FO des fonctionnaires.

EN BREF

EXPULSION

Avec le printemps, les expulsions de squatteurs reviennent sur l'avant-scène de l'actualité ; les vingt membres de la communauté libertaire agricole de la ferme du « Moulin de Menglon », située à Châtillon-en-Diois (Drôme) en savent quelque chose puisqu'en ce mois d'avril la sombre menace les concerne. S'il en est encore temps, vous pouvez leur exprimer votre soutien en téléphonant au : (16) 75.21.81.31 ou en écrivant à : Claude Veyret, ferme « le Moulin de Menglon », 26410 Châtillon-en-Diois.

COMATEC

La justice patronale sanctionne un travailleur

JEAN-PIERRE Patin, militant syndical connu pour son engagement de longue date aux côtés des nettoyeurs du métro vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Paris à un an de prison avec sursis, cinq ans de mise à l'épreuve et 2 000 francs d'amende. Le syndicat CFDT-RATP est condamné à 10 000 francs d'amende pour atteinte à la liberté du travail. Nous ne pensons pas laisser passer cela sans réagir. Dans l'entreprise c'est bien sûr tous ceux qui osent relever la tête qui sont visés et cette tentative de criminaliser l'action syndicale cherche à interdire tout soutien et à bloquer toute action syndicale déterminée, menée solidairement avec la lutte de travailleurs, immigrés pour la plupart.

La CNT, quant à elle apportera toute l'énergie dont elle dispose pour répliquer à cette nouvelle attaque contre la liberté d'action syndicale. Notre section syndicale, dans cette même entreprise COMATEC, connaît depuis plus d'un an ce que les mots intimidation, menace, répression signifient. Déjà deux de nos militants, Didier Vicaire et Oumar Kébé, étaient licenciés il y a quelques

mois en dépit de la législation sur les salariés protégés (le jugement prud'homal aura lieu le 27 avril). C'est la détermination de nos camarades nettoyeurs qui, dans des conditions très difficiles, toujours en butte à la pression de l'encadrement et de la maîtrise, a fait que la CNT est aujourd'hui toujours présente et bien vivante dans cette entreprise.

Ainsi, il y a deux semaines, sur les chantiers Dauphine et Porte Maillot démarrait à l'initiative de la CNT une grève qui devait durer trois jours et au terme de laquelle nos compagnons faisaient céder le patron. Les nettoyeurs obtenaient l'annulation des sanctions envisagées contre des militants cégétistes, comme par hasard, le paiement des jours de grève et des améliorations techniques de leurs conditions de travail. A l'origine de ce débrayage, la sempiternelle attitude de la maîtrise triée sur le volet par la COMATEC, et dont l'un des spécimens répliquait à un ouvrier contestant une nouvelle augmentation de la charge de travail : « Chez toi, au Sénégal, les femmes portent bien des charges sur la tête, toute la journée, sans rien dire ».

Dans le même temps, sur un autre chantier, Porte de Châtillon, un nettoyeur licencié était réintégré grâce à l'action de la CFDT.

Dernière péripétie en date, le 3 avril, notre délégué syndical Amor Hamzoui était de nouveau contesté et notre syndicat se retrouvait pour la troisième fois devant le tribunal d'instance à l'initiative des éternels acolytes COMATEC et CGT Ports et Docks auxquels s'était jointe la fantomatique centrale Force ouvrière (absente à l'audience). Il est vrai que pour cette dernière nos compagnons racontent volontiers l'histoire du nettoyeur qui a vu le nettoyeur qui a vu le nettoyeur qui... a vu FO, mais ce n'était pas un jour de grève.

Le délibéré est remis au 20 avril, date à laquelle nous saurons si de nouveau un juge manie le balai.

C'est évidemment dans ce contexte particulier qui ressemble malheureusement au climat général de répression anti-syndicale, de montée du racisme, de lois d'amnistie pour les magouilleurs et les politiciards (à moins qu'ils ne soient identiques), d'impunité pour les assassins de l'ordre, de délivrance de permis de chasse contre un gibier

d'immigrés devenu chair à flic dans une indifférence qui s'installe, que les syndicats CNT de la Région parisienne appellent à manifester et manifesteront le 1^{er} Mai. Et si nous donnons rendez-vous à Barbès c'est bien pour défi-

ler vers des quartiers où là, encore, contre les expulsions, la main basse sur la ville, il faut s'unir pour résister.

Serge Morisset
(Syndicat CNT des transports)

BILLET D'HUMEUR

« Les victimes affirment avoir été frappé de face, avoir vu leur agresseur et que celui-ci n'était pas Jean-Pierre Patin ».

Un huissier de justice, assermenté donc par vocation, frappant lui-même par sa capacité à tordre la réalité à l'aide de sa seule mémoire révéla que c'est bien notre syndicaliste qui s'acharnait sur les victimes. Un instant sorti de sa transe quand on lui fit état de la déposition des victimes mettant à bas sa vision défaite, il répliqua qu'il devait y avoir eu des pressions. Nous avions à faire à un spécialiste et c'est sans conteste ce qu'a voulu signifier le juge en retenant la seule version de ce témoin à charge... de revanche.

Ne crachons pas sur l'assermenté, c'est un métier difficile qui demande des facultés étonnantes et comme on l'a vu aux frontières du paranormal. On comprend que certains d'entre eux doués de ces dons de voyance admettent même pour nos contemporains le don d'ubiquité.

Ainsi, à l'époque des faits, la COMATEC assignait en référé des grévistes et obtenait qu'on leur interdise de resaler le métro sous peine d'amende. Déjà, dans cette affaire un huissier s'illustrait en dressant une liste de noms de coupables dans laquelle figurait en bonne place un nettoyeur... à la retraite et retourné vivre en Afrique depuis plusieurs mois. Déjà, un juge indulgent n'y avait pas vu malice, estimant sans doute que l'huissier avait pu rêver et qu'il est courant que l'assermenté songe ».

SM

TURQUIE

Les années de plomb (1ère partie)

LA Turquie commence à sortir des années de plomb qui ont suivi le coup d'Etat militaire de 1980. Depuis le printemps 1989, la classe ouvrière se manifeste à travers des luttes originales extra-syndicales. La guérilla kurde gagne du terrain et on discute ouvertement des solutions à apporter à la question nationale en Turquie. Ainsi, l'hebdomadaire *2 000^e Drogu* (« Vers l'an 2 000 »), dans son numéro du 4 mars 1990, a proposé la constitution d'un Etat fédératif. Comme cette question est un tabou pour les autorités, le numéro a été saisi et son directeur inculpé. La Turquie est secouée par de vastes mouvements sociaux depuis 1923, date de la proclamation de la république, et plus particulièrement depuis 1960, date du premier coup d'Etat militaire. *Le Monde Libertaire* s'est entretenu avec Mehmet Semhus Güzel, correspondant à Paris de la revue *2 000^e Drogu*, qui a dressé un tableau des années 1980, essentiel pour comprendre ce pays que nous vous présenterons en deux parties.

Les séquelles du troisième coup d'Etat militaire.

ML : Quels ont été les méfaits du coup d'Etat du 12 septembre 1980 en termes de violations des droits de l'homme ?

MSG : Après le coup d'Etat, il y a eu un Conseil national de sécurité qui a pris le pouvoir, conseil formé de cinq généraux. Ils ont supprimé le parlement. Il y a eu des assassinats dans les rues et des arrestations massives de militants syndicaux et politiques. La torture est devenue monnaie courante. Elle existait bien avant le coup d'Etat, mais les militaires l'ont rendu systématique.

ML : Combien y-t-il eu d'arrestations ?
MSG : Le ministre de la justice a

déclaré que, de septembre 1980 à septembre 1988, il y a eu près de 600 000. Ces 600 000 personnes ont été sûrement torturées. Leurs plus proches parents ne savaient même pas où elles étaient détenues.

ML : Il n'y a pas d'*habeas corpus* ?

MSG : Non. Les arrestations d'après le coup d'Etat étaient même contraires aux règles de la juridiction militaire, car les gens arrêtés devaient être présentés à leur avocat. Mais, pendant longtemps, on ne savait même pas où ils étaient détenus. Cette pratique militaire a été légalisée. Aujourd'hui, un personne arrêtée en Turquie peut être détenue pendant 90 jours.

ML : Que représentaient ces 600 000 personnes ?

MSG : 600 000 personnes, cela fait un éventail énorme, surtout dans un pays comme la Turquie où les élites sont peu nombreuses. Parmi celles-ci, à côté des syndicalistes, se trouvaient des ouvriers et des paysans. Avant 1980, il y avait eu des occupations de terres. Les petits paysans avaient fait des manifestations. On a donc voulu faire payer la facture après le coup d'Etat sur ce qui avait été fait auparavant. Par exemple, les membres du Comité turc pour la paix, qui avaient milité en toute légalité, ont été arrêtés après le coup d'Etat, et accusés d'avoir constitué une « organisation clandestine ».

Il n'y a pas eu de logique dans ces pratiques militaires. Voici une anecdote racontée en Turquie : « Pourquoi les soldats montent-ils la garde devant les casernes ? Pour que la logique n'y entre pas ! ». C'est une terreur de masse. On ne cherche pas à accuser les gens, on cherche à les briser une fois pour toutes. On le constate chez ceux qui sont sortis de prison. En effet, quand ils sortent, ce qu'ils cherchent, c'est aller voir les arbres, la plage...

ML : Les militaires voulaient-ils ins-

taurer une discipline dans l'ordre capitaliste et mater ceux qui perturbaient le système ?

MSG : Il fallait que l'ordre règne. L'ordre, c'est le mot fétiche des élites dominantes en Turquie, chez les « Jeunes turcs », chez les kémalistes, chez les dirigeants des années cinquante et soixante, chez ceux d'aujourd'hui.

ML : Quelle a été l'attitude des groupes fascistes après le coup d'Etat ? En ont-ils profité pour régler leurs comptes en toute impunité ?

MSG : certains ont essayé de profiter du coup d'Etat en disant : « c'est notre idéologie qui est au pouvoir ». Donc ils ont essayé de s'intégrer de plus en plus dans l'administration. Ce qui avait déjà commencé dès 1975, c'est-à-dire depuis la coalition gouvernementale des partis de droite et d'extrême droite. Le Parti d'action nationale, avec deux députés, avait obtenu plusieurs sièges ministériels. Cette politique de coalition avait permis de nouer l'administration et au moment du coup d'Etat les fascistes étaient déjà bien implantés dans certains secteurs, comme le ministère de l'Education nationale. Il y a aussi des administrations qui ont été créées par des membres de ce parti. Ceci étant dit, des militants de ce parti ont été emprisonnés, mais ils ont été beaucoup mieux traités que les révolutionnaires et les sociaux-démocrates. Ils ont été libérés peu de temps après.

L'arsenal législatif des militaires

ML : Quel a été l'arsenal législatif créé par les militaires ?

MSG : La junte militaire est restée au pouvoir de 1980 aux élections surveillées de la fin de 1983. Elle a monopolisé les pouvoirs législatifs, exécutif et judiciai-

re. Depuis 1983, on entend parler de « passage à la démocratie » en Turquie. Mais l'arsenal législatif des militaires est toujours en vigueur. L'état de siège est resté en vigueur plusieurs années. L'état d'urgence est encore appliqué dans les départements de l'Est et du Sud-Est de la Turquie.

Après le coup d'Etat, la mise en vigueur d'une nouvelle constitution a été jugée indispensable pour doter le pays d'un « exécutif efficace et capable de mettre fin à l'anarchie ». Cela a été réalisé en 1982. Dans cette nouvelle constitution, les libertés fondamentales sont sévèrement restreintes. L'instauration d'un état d'urgence qui peut permettre au conseil des ministres de prendre des mesures extraordinaires, est prévu dans cette constitution. Les cas où l'état de siège peut être déclaré sont multipliés. Les pouvoirs du chef de l'Etat sont renforcés aux dépens des pouvoirs législatif et judiciaire.

La nouvelle constitution protège les intérêts du patronat. Les droits sociaux collectifs, comme le droit de grève, le droit de se syndiquer, sont limités par toutes sortes de restrictions. En outre, cette constitution est la seule au monde qui reconnaît le lock-out comme droit pour l'employeur, faisant contrepois au droit de grève.

ML : Cela illustre bien les liens entre la bourgeoisie et les militaires.

MSG : Absolument. Ainsi, le droit de grève est interdit dans plusieurs branches d'activité : banques, écoles, transports, etc. De plus, il y a eu des restrictions qui rendent l'application du droit de grève très difficile, pour ne pas dire impossible. Les phases légales préalables au déclenchement d'une grève sont tellement longues (procédure de conciliation, préavis, négociation de ratapage, etc), de cinq à six mois, que le patronat peut prendre toutes mesures pour empêcher l'efficacité d'une grève.

C'est pourquoi les travailleurs ont inventé, depuis le printemps 1989, d'autres moyens de lutte. A la suite du coup d'Etat, les grèves ont été interdites et toutes les activités syndicales suspendues. La DISK, la confédération des syndicats révolutionnaires ouvriers de Turquie, a été interdite. Ses dirigeants ont été emprisonnés ou se sont exilés.

En janvier 1980, une nouvelle politique économique a été mise en place sous l'égide de l'actuel président de la république. Cette politique prévoyait une baisse des salaires, qui a été réalisée grâce à la Cour supérieure d'arbitrage, créée après le coup d'Etat.

ML : Qui trouvait-on dans cette Cour ?
MSG : Elle était composée de deux représentants du gouvernement, de deux représentants de la TÜRK-İS, la confédération des syndicats de Turquie (d'orientation réformiste, soumise au pouvoir), et un représentant de la TİSK, la confédération des syndicats d'employeurs, ainsi que d'un représentant du secteur public nommé par le gouvernement.

Cette Cour était chargée de conclure des « conventions collectives » et de résoudre les conflits sociaux. A une période où l'inflation était de l'ordre de plus de 100%, elle n'a accordé que 15 à 20% d'augmentation de salaires. Elle a fonctionné comme un moyen de contrôle et de régulation des salaires.

Grâce à cette Cour et à la docilité de la TÜRK-İS, le patronat a eu les moyens de prévoir le coût des salaires à moyen terme. La nouvelle législation sociale, mise en vigueur en 1983, a institutionnalisé la plupart des pratiques et des restrictions du régime militaire.

Propos recueillis par Xavier Merville (gr. Carlo Cafiero)

Quel avenir pour les Sud-africains ?

LA libération de Nelson Mandela, tous les antiracistes s'en réjouissent, comme ils se réjouissent de la fin probable de la ségrégation raciale en Afrique du Sud.

Mais la ségrégation raciale ce n'est pas la ségrégation tout court. Les leaders blancs, pour que leur économie survive aux problèmes économiques et à la montée de la contestation intérieure qui s'ensuit, se voient bien obligés d'aller vers un partage du pouvoir avec les Noirs. Mais pas avec n'importe qui : avec l'élite noire, celle des banthoustans, les chefs traditionnels, les élus, la bourgeoisie (oui, il y a des milliardaires noirs en Afrique du Sud. D'ailleurs Nelson Mandela a passé sa première nuit d'homme libre chez l'un d'entre eux), les leaders de l'opposition (MDM, ANC, etc), et les élites en passe d'être formées par le pouvoir blanc pour encadrer le changement. Ce qui rappelle la politique du gouvernement français en Kanaky, où il crée une élite kanake de toute pièce pour mieux contrôler un peuple et faire passer le message de ses valeurs et de son argent — dépensé à bon escient — pour conserver un territoire stratégique.

La plupart des Noirs verront leur situation économique s'améliorer, un peu,

mais ils auront surtout le droit de permettre à leurs élites de les diriger sur la bonne voie. Et alors on ne leur dira plus qu'ils n'ont pas le droit de résider en tel lieu parce qu'ils sont noirs. Ils ne pourront pas être présents où ils le souhaitent en raison de leurs poches vides. Certes, les crypto-marxistes de l'ANC, forts des expériences passées en d'autres pays, parlent de nationalisations comme moyen de changement réel. Mais pour qui ?

Les capitalistes se frottent les mains, les bonnes affaires et les investissements vont pouvoir se faire au grand jour. Pour eux les choses sont claires : ni noir ni blanc, l'argent est vert comme la couleur du dollar. Ils veulent le bien des masses tout en s'en mettant plein les poches.

Les non-blancs sont vraiment gâtés : tout le monde pense à eux. Et eux, qu'en pensent-ils ? Va-t-on leur laisser une belle part du gâteau, qu'ils ont tant de mal à produire ? Il semble que l'on se dirige, comme souvent, vers une normalisation (mot que les capitalistes et les marxistes aiment bien) venue du haut. Une manipulation de la masse avec laquelle les leaders ne se sentent solidaires qu'auSSI longtemps qu'ils y ont intérêt. Ce sont les

dirigeants qui négocient et continueront de le faire, en tant que nantis (un responsable devient vite un nanti, s'il ne l'était déjà), comme cela c'est passé il y a quelque vingt ans pour les Noirs aux Etats-Unis.

Il n'y a pas d'hommes et de femmes providentiels pour empêcher cela. Il n'y a que des individus qui peuvent accepter ou non qu'on parle pour eux, à leur place. S'unir pour résister est possible, sans participer à la farce électorale, cette bouffonnerie où l'argent et la démagogie sont rois. Un bulletin de vote ce n'est pas parlant, il suffit pour s'en convaincre de penser au jeu autonome de nos hommes politiques.

Il reste à travailler et se battre, pour qu'en Afrique du Sud Noirs et Blancs, travailleurs et exclus, tous victimes du système prennent directement en main leur destinée. Tel est le point de départ indispensable en vue d'atteindre la justice sociale, donc la liberté individuelle et collective, incompatible avec une quelconque forme de domination et de ségrégation.

J. Paul (gr. Henry Poulaillé de Saint-Denis)

RADIO LIBERTAIRE RADIO LIBERTAIRE RADIOLIBERTAIRE RADIO LIBERTAIRE

89.4

Une autre vision sur les pays et les peuples

Conflit hospitalier en Afrique du Sud

Début mars, les salariés des hôpitaux publics d'Afrique du Sud se sont momentanément lancés dans la grève. Plus de 4 000 travailleurs ont arrêté le travail sur 12 hôpitaux. Ils sont soutenus par le « Health workers society », syndicat créé en 1985, non adhérent aux confédérations syndicales CASATU ou NACTU : il organise plus de 4 500 salariés d'hôpitaux publics et privés, de maisons de retraite et de cliniques vétérinaires.

Les hospitaliers ne supportent plus leurs conditions de travail, leur maigre salaire et les atteintes à l'hôpital public devant les menaces de privatisation. Ainsi leurs revendications portent sur : une augmentation salariale : le salaire moyen est de 300 rands soit 1000 F par mois, ce qui ne permet pas de survivre aujourd'hui ; un congé maternité allongé à 6 mois, payé : les travailleuses doivent démissionner, et s'inscrire au chômage, elles perçoivent alors trois mois de congé maternité, mais n'ont aucune garantie de retrouver un emploi ; un statut permanent : la plupart des employés des services généraux sont considérés comme temporaires. Il leur faut deux ans d'ancienneté avant d'avoir droit au fonds de retraite ; 40 heures hebdomadaires et non 44 heures ; la reconnaissance du syndicat ; l'arrêt des privatisations qui menacent l'emploi et les conditions de travail.

Hélène (gr. Pierre-Besnard)

Informations recueillies auprès du « Health workers society » P.O. Box 411, Salt River 7925, République sud-africaine.

ELECTIONS EN RDA

Le vote alimentaire

S l'on observe les résultats des élections législatives, du 18 mars, en Allemagne de l'Est, on remarquera la surprenante victoire des conservateurs, avec 48,15% des suffrages en faveur de l'« Alliance pour l'Allemagne », qui recueillit 193 sièges à la « chambre du peuple » sur les 400 à pourvoir. Cette « Alliance pour l'Allemagne », soutenue par Helmut Kohl, est composée de démocrates sociaux, de l'« Union sociale allemande » et du « Renouveau démocratique ». La force dominante, les chrétiens-démocrates (CDU) ont obtenu, en fait, plus de 40% des voix à eux-seuls.

Tout le monde a remarqué l'échec du SPD (Parti social-démocrate), qui était donné vainqueur dans les sondages. Les anciens communistes du SED, dont le parti a été rebaptisé pour l'occasion PDS (Parti du socialisme démocratique) ont obtenu un peu plus de 16% des voix et 65 sièges. Leur électoralat est constitué en grande partie de fonctionnaires installés par le régime précédent. Leur mot d'ordre, à l'occasion de ces élections était le suivant : « une forte opposition pour les faibles ».

La campagne électorale : qui veut quoi ?

Tous les partis, ou presque, sont favorables à la réunification allemande. Les discussions ne portaient donc pas sur le pour ou le contre, mais sur les modalités de cette réunification. Une réunification souhaitée rapide ou plus lente, suivant les opinions. Une réunification permettant de conserver les acquis sociaux, d'entreprendre oui ou non la démilitarisation, d'adhérer ou pas à l'OTAN et de quitter ou pas le Pacte de Varsovie.

A la lecture des tracts diffusés, lors de la campagne électorale, on apprend que la démocratie chrétienne revendique :

— « une Allemagne unifiée, avec Berlin comme capitale ».

Scandale à Carrare !

Le 23 mars 1990, la démocratie républicaine née de la résistance, a sous l'action de la police muré la porte d'accès au « Germinal » de Carrare (siège local de la Fédération anarchiste italienne) instituant ainsi l'état militaire ; une opération qui a dévasté, telle une expédition punitive fasciste, un siège politique avec tout ce que cela comporte de noms, papiers et archives. Cela, dans le but de nier aux anarchistes leur place dans l'histoire, conquise avant la Libération par les partisans anti-fascistes.

Avec cet épisode très grave, la violence militaire a provoqué la dissolution des « Groupes anarchistes réunis ». Réconfortés par la solidarité de la population, les anarchistes ont organisé le dimanche 25 mars, à 10 h 30, une manifestation de protestation sous la forme d'un rassemblement sur la place Matteotti à Carrare.

En signe de solidarité, vous pouvez écrire à nos camarades italiens à l'adresse suivante : La cooperativa Tipolitografica, via S. Piero, 13 a, Carrara (Italie).

— « une justice sociale pour les personnes âgées ».

— « de nouvelles perspectives pour la jeunesse ».

et surtout : « pas de nouvelles expériences socialistes »...

En bref, elle défend un système avec « des gens heureux, dans une société humaine, avec une économie florissante, une sécurité sociale élevée et un environnement sain ». La CDU a été élue également avec ce mot d'ordre : « nous voulons un Etat où la loi garantit la liberté ». (du jamais vu !). Elle prônait la création de nouveaux syndicats indépendants... Vu les voix récoltées, ils ont dû tromper plus d'un travailleur.

Après la CDU, les libéraux du LDPD (Liberal Demokratische Partei Deutschland) qui ont obtenu 5% des voix mettent en avant leurs principes (libéraux ou fascistes ?) :

— « si on pense, on doit penser libéral ».

— « si on agit, on doit agir socialement ».

— « dans les sentiments, on doit se sentir allemand ».

Ces politiciens de droite ont très vite « oublié » qu'ils avaient collaboré avec le régime communiste... En fait, seul le pouvoir compte, peu importe qu'il soit communiste ou capitaliste !

Un programme de gauche ?

Pour le SPD (Sozialdemokratische Partei Deutschland), son programme se résume en une citation de Willy Brandt du 10 novembre 1989 : « maintenant se réunit ce qui doit être ensemble ». Les sociaux-démocrates défendent également l'Allemagne unifiée et cela dans un cadre européen. Ils envisagent « une économie de marché, sociale et écologique, avec des structures d'économie mixte et différentes formes de propriété » et bien sûr « une confédération économique et monétaire avec la RFA ».

Les néo-communistes du PDS (ex-SED) se déclarent eux en faveur « d'une économie de marché écologique et sociale ». Le PDS souhaite conserver certaines « valeurs » de l'Allemagne de l'Est, dans l'éducation, pour le droit au travail et la conservation de « collectifs industriels et agricoles ».

L'échec des mouvements d'octobre 1989

Alors que l'on s'achemine à grands pas vers une démocratie des partis, avec pour modèle les prétendues démocraties occiden-

tales de type parlementariste, les mouvements de contestation qui occupaient la rue à l'automne 89 défendaient au contraire une démocratie reposant sur la base.

Une des raisons de l'échec d'organisations telles que les verts, l'Union indépendante des femmes, les alternatifs jusqu'à l'Union des buveurs de bière est due à leur refus de mettre au premier plan la question de la réunification. Résultat, ils n'ont obtenu que 20 sièges. L'opposition à des slogans du genre : « Ein Volk, ein Vaterland » (Un peuple, une patrie) ou « Deutschland einigtes Vaterland » (Allemagne, une seule patrie) s'est avérée suicidaire. Pourtant le Neues Forum, organisateur des grands rassemblements de Leipzig en octobre 1989, déclarait qu'une « unification immédiate aurait pour conséquence un rapide enrichissement de quelques-uns et du chômage pour beaucoup d'autres », et également « de la spéculation immobilière », ainsi que « la légalisation des partis d'extrême droite ».

Nationalisme et capitalisme

Les chrétiens-démocrates de la CDU ont imposés leur point de vue sur la question allemande à l'ensemble de la classe politique Est-allemande, ce qui symbolise bien le triomphe du capitalisme et du nationalisme. La campagne médiatique ne tournait, en réalité, qu'autour des promesses les plus alléchantes faites par les uns et les autres, avec en pointe celles de la CDU. Voter conservateur, pour beaucoup, doit conduire à une société où le niveau de vie serait plus élevé que naguère.

L'avenir sera-t-il constitué de politiciens en nombre, remplaçant les bureaucrates communistes, et siégeant au Reichstag, dans un Berlin redevenu la capitale de l'Allemagne réunifiée, un Berlin débarrassé des Soviétiques, mais toujours occupé par les armées « amies » américaine, anglaise, et française ?

Burkhard et Bernard (gr. « Humeurs noires » de Lille)

Conférence anarchiste de Trieste

Si tout le monde est informé des bouleversements en cours en Europe de l'Est, la résurgence de l'anarchisme est moins connue. Pourtant en Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie, Allemagne, URSS l'anarchisme renaît. Les groupes et les mouvements s'organisent.

Pour mieux se connaître, pour favoriser l'échange d'informations et les contacts personnels et pour développer une collaboration concrète entre anarchistes de l'est et de l'ouest, le groupe Germinal de Trieste, avec le soutien de la Fédération anarchiste italienne, organise les 14, 15, 16 et 17 avril prochain une conférence internationale.

Cette conférence s'articulera autour de quatre thèmes : « la crise idéologique du marxisme, le développement des mouvements d'opposition à l'Est, l'Europe de 1992 et la solidarité entre les anarchistes de l'Est et de l'Ouest ».

La Fédération anarchiste française y sera représentée.

FAF

RFA

Les menées fascistes

A chacun son lepénisme. Les Républicains, fascistes d'outre-Rhin, gignent la société d'Allemagne de l'Ouest. Voici un aperçu de leur marche du crabe.

Scission dans la Sarre

Un groupe d'une vingtaine de personnes s'est séparé des Républicains. Ils ont fondé le mouvement des Républicains libéraux de la Sarre (RLS). Ils trouvent que les premiers sont trop extrémistes. Ils veulent créer une organisation allemande, c'est la raison pour laquelle ils ont pris contact avec les Démocrates de Basse-Saxe (un autre groupe dissident des Républicains).

En Bavière

Deux conseillers municipaux de la CSU, parti bavarois des chrétiens-démocrates, ont quitté leur parti pour adhérer au Parti républicain. D'autres élus de la CDU (chrétiens-démocrates) ont également des contacts avec les Républicains et ces derniers espèrent qu'ils seront candidats lors de futures élections sur les listes de leur parti.

A Berlin-Ouest

Les républicains essayent de rassembler des signatures en vue d'un référendum contre le droit de vote aux immigrés à l'occasion d'élections locales. Les antifascistes ont commencé à intervenir pour empêcher la diffusion d'une telle pétition.

En Hesse

Le parti néo-nazi FAP (« Parti libre du travail »), dans le land de Hesse a appelé à voter, lors des élections de décembre, pour les Républicains.

En RDA

Les Républicains (Rép's) n'ont pu se présenter aux élections en RDA, qui viennent de se dérouler en mars, car la constitution de l'Est empêche aux extrémistes de s'exprimer.

En Rhénanie-Westphalie

Le ministre de la culture (social-démocrate) a admis les lycées « Don Bosco ». Ces Lycées ont été fondés par des prêtres se référant à Pie X, qui adhèrent aux idées de Mgr Lefebvre. Leur but est de donner une éducation selon « la vraie vie catholique en cours au moyen âge ». Outre les idées d'extrême droite, ils développent un point de vue raciste sur le monde.

Républicains et syndicats

En RFA les syndicats sont organisés par secteur d'activité. Récemment, le syndicat ETF (services publics et transports) a affirmé que le programme des extrémistes de droite était incompatible avec les idées du syndicalisme et de la société. Il affirme notamment : « Nous refusons toute collaboration avec des membres du parti des Républicains », mais il se refuse à exclure systématiquement ses membres adhérents au parti incriminé, ceci : « Tant qu'ils ne mènent pas d'actions contre le syndicat ». Le syndicat ETF veut cependant renforcer les actions et l'information concernant le fascisme.

Le syndicat IG Metall a déclaré que les Républicains constituent une organisation ennemie et a décidé d'exclure de ses rangs les Républicains présents (notons que les dirigeants de ce syndicat furent contre cette décision). IG Metall est le troisième syndicat à avoir pris une décision d'incompatibilité.

Traduit de Direkte Aktion

GRANDE-BRETAGNE

Emeute à Londres contre la « poll tax »

Vous avez tous lu le n°777 du *Monde Libertaire* et savez donc ce qu'est la « poll tax », un impôt totalement injuste inventé par les fiers cerveaux libéraux du thatchérisme. Dans son immense majorité les Britanniques sont contre cette taxe qui fait payer les pauvres pour les riches. Cet impôt est entré en vigueur le 1er avril, au lendemain d'une grande manifestation en plein centre de Londres convoquée à l'appel du mouvement trotskysant « Militant », cheville-ouvrière de la Fédération nationale des unions anti-poll tax, récemment exclu du Parti travailliste. Il y eut plus de cent mille personnes pour protester contre la « poll tax ». Cent mille personnes qui constituèrent l'un des plus grands rassemblements de l'extrême gauche britannique au cours de son histoire. Cette manifestation s'est transformée en bataille de rue à deux pas de Trafalgar square, faisant de nombreux blessés (331 policiers et 86 manifestants, selon *Libération* du 3 avril). Les pavés ont volé près de la résidence ministérielle de Thatcher, le fameux 10 Downing Street, et les unités anti-émeutes sont intervenues brutalement comme à leur habitude. Dans les quartiers « rupins » les vitrines de luxe et les limousines ont passé un sale quart d'heure.

La police est déjà à l'oeuvre pour démasquer les coupables de cette émeute en visionnant des bandes vidéo et des photos. Pour Scotland Yard les responsables sont les anarchistes de « Class War » (« Guerre de classe ») et les trotskystes du Socialist Worker's Party (SWP). Pour d'autres, dont le journal *The Guardian*, la responsabilité des troubles incombe autant aux maoïstes de « Revolutionary Vanguard » qu'aux militants anarchistes. D'ores et déjà une soixantaine de personnes sont passées devant les tribunaux pour le simple fait d'avoir été vues, avant l'émeute, avec un drapeau noir à la main. Les paisibles « papiers », brandissant des exemplaires du journal communiste *Morning Star*, dont la photo a été reproduite dans les pages du *Guardian*, se vront-ils à leur tour inquiétés par une police et une justice humilées ? Pour Scotland Yard ce ne sont que quelques extrémistes qui ont semé la pagaille. Mensonge que cela, car comment si peu d'extrémistes (deux cents extrémistes, conduisant au pillage quelques trois à quatre mille « hooligans », selon la police) ont-ils pu blesser plus de trois cents policiers, alors que seulement moins d'une centaine de manifestants sont restés sur le carreau. Tous les partis politiques ont bien sûr désavoué les manifestants. Le parti travailliste qui pourtant est opposé à la « poll tax » a critiqué les émeutiers, car il ne veut pas prôner la désobéissance civile et le boycottage d'un impôt voté par le parlement. Voilà une attitude naturelle pour un parti qui rêve de prendre les rênes du char de l'Etat et de son système répressif. Nous n'avons aucun doute à avoir, ce ne sont pas des extrémistes qui ont attaqué la police mais bien des citoyens fatigués d'une politique ultra-libérale. Thatcher a voulu faire le bien de la classe dirigeante contre la volonté du peuple. Maintenant, elle prend des coups, à l'heure où le peuple britannique se réveille enfin.

Philippe SPEC (gr. Louise Michel)

LITTÉRATURE

Mirbeau parmi les siens

CHALEUREUSE et violente à la fois, pleine d'inquiétude et de cynisme, l'œuvre d'Octave Mirbeau reste d'une actualité étonnante. Ses romans, ainsi qu'une partie de ses nombreuses critiques d'art, ont été réédités il y a quelques années dans la collection 10/18. Récemment, ce sont plusieurs textes peu connus qui ont été publiés : *Contes de la chaumière* (1), en 1987, puis *Dans le ciel* (2) en 1989, et enfin *Combats politiques* (3), cette année.

Pierre Michel et Jean-François Nivet nous annoncent également la parution prochaine d'une biographie de l'écrivain, né en 1848 en Normandie et mort en 1917 à Paris. L'œuvre et la vie de Mirbeau n'avaient en effet donné lieu, jusqu'à présent, qu'à des travaux fragmentaires, aucune biographie véritable n'ayant encore été consacrée à cet auteur, l'un des plus importants du XIX^e siècle. Et pourtant, de multiples événements jalonnent son existence, et le lecteur ne s'ennuiera pas à en prendre connaissance.

durant son enfance, dénoncer le militarisme, le capitalisme. Ses ennemis ne sont plus les juifs, comme autrefois, mais ceux qui prétendent rejeter sur ces individus la colère de la population. Les antisémites, remarque-t-il, détournent les accusations portées à l'encontre du capitalisme.

Lors de l'Affaire Dreyfus, il est l'un des plus actifs défenseurs du capitaine diffamé. Il est l'ami de Zola et propose de régler la lourde amende infligée à l'auteur de *Germinal* après la parution de son texte, *J'accuse*.

Mirbeau est de tous les combats menés en faveur du progrès social, à la fin du XIX^e siècle. On retrouve fréquemment sa signature dans les journaux libertaires. S'il ne désapprouve pas les attentats de Ravachol, commis contre des magistrats qui avaient condamné à de sévères peines de prison des manifestants, il proteste pourtant contre ceux causés par Emile Henry, car ces attentats ne visaient aucune cible précise et parce qu'un ennemi de l'anarchie, selon lui, n'aurait pas agi autrement. En prenant ainsi position, Mirbeau se range sans fausse pudeur parmi les anarchistes. La publication de textes mentionnés plus haut permet de mieux connaître cet aspect polémiste, mais aussi humaniste et révolutionnaire.

brutes et l'héroïsme des boxeurs. Je suis sorti du collège dépourvu de tout, et discipliné à souhait ».

L'ami de Jean Grave

Dans le recueil d'articles de presse intitulé *Combats politiques*, il fait preuve d'encore plus d'ardeur. Journaliste de renom, critique craint et adulé, il dispose, aux beaux jours de sa carrière, des plus célèbres tribunes où s'exprimer : *Le Figaro*, *L'Echo de Paris*, *Le Journal*, puis, plus tard, *L'Humanité*. Dans ces journaux, tous bourgeois bon teint à l'exception du dernier titre, il n'hésite pas à pourfendre le colonialisme, à prendre la défense de Dreyfus, à rédiger des odes à l'anarchie. Il est vrai qu'il éprouve pour Jean Grave, alors l'un des plus illustres représentants du mouvement libertaire, une sincère affection, et qu'il précèdera une œuvre de ce dernier, *La société mourante et l'anarchie*. Il sera également à ses côtés lorsque Zola et quelques autres écrivains, au nom de la « Société des gens de Lettres », entendront lui interdire de publier certains textes dans son journal, *La Révolte*, sans que les auteurs soient rétribués.

Mirbeau est un écorché vif, un réfractaire dans l'âme, ont écrit, dans une belle unanimité, ceux qui se sont intéressés à l'œuvre. Avec lui, pas de demi-mesure. Voilà, justement, ce qui explique pourquoi son œuvre n'a pas pris une ride, pourquoi elle ne saurait laisser indifférent. Comme nous y convient Pierre Michel et Jean-François Nivet, il faut lire et relire Mirbeau. Ses « coups de gueule », salués, sont des appels à la vie, de vraies bouffées d'air pur.

Thierry Maricourt

- (1) *Contes de la chaumière*, éd. Le Goût de l'Étre, BP 403, 80004 Amiens cedex (50 F, franco de port).
- (2) *Dans le ciel*, éd. L'Échoppe, 12, rue de la gare, 14300 Caen, 87 F.
- (3) *Combats politiques*, librairie Ségurier. Ce livre est en vente au prix de 150 F à la librairie du Monde Libertaire.
- (4) Sans oublier plusieurs volumes de sa correspondance avec Rodin, Zola, Camille Pissarro, aux éditions Le Lérot.

De la droite à l'anarchisme

D'abord conservateur, influencé par son père, notaire, Mirbeau signe des articles dès 1872 dans plusieurs journaux réactionnaires. Il se montre cependant féroce vis-à-vis de la bourgeoisie, incapable, selon lui, de gérer correctement le pays, et ses papiers ne sont pas du goût de tous. Il désigne malheureusement les Juifs comme principaux responsables de la situation, rejoignant en cela l'avis d'Arthur Meyer (son patron, qui pourtant était juif, lorsque Mirbeau écrivait dans *Le Gaulois*), de Drumont ou de Barrès.

Mais une évolution se fait peu à peu sentir. Un jour, Mirbeau subit une profonde déception amoureuse et se réfugie en Bretagne, où il vit comme un marin-pêcheur durant quelques mois. À l'abri du tumulte de Paris, il prend conscience des pièges dans lesquels il était tombé. Un revirement s'opère en lui. Quand il revient dans la capitale, il reprend sa collaboration avec la presse, mais ses articles ont changé de ton. Ils sont maintenant franchement anarchistes. Mirbeau va dès lors fustiger le cléricanisme, dont il a eu à souffrir

Contre la bassesse

Mirbeau dénonce, nous l'avons dit, l'armée et le cléricanisme, mais encore « l'amour de la propriété », qui lui apparaît « comme un crime » lorsqu'il observe « les hideuses déformations que ce sentiment met sur le visage des hommes, les lueurs farouches dont il emplit leurs regards » (*Dans le ciel*). Dans l'un de ses meilleurs romans, *Sébastien Roch*, il affirmait déjà que l'éducation, telle qu'elle est assurée, produit des hommes prêts au comportement les plus vils pour assouvir leur confort, leur tranquillité. Avec *Dans le ciel*, initialement publié en feuilleton, il récidive : « Mes professeurs, à moi, m'apprennent que seule la force physique est belle et enviable, et j'étais faible ; ils me firent révéler les vertus grossières, les actes lâches, les passions animales, la supériorité des

Sélection RL

Jeudi 12 avril

« Ithaque » (22 h 30 à 3 h) : « Les médias : mensonges et manipulation. Une conception libertaire de l'information. Un entretien avec Bernard Baissat (cinéaste) sur les manipulations médiatiques ».

Samedi 14 avril

« Noirs desseins » (19 h 30 à 20 h 30) : « l'anticléricalisme (Marc Prévotel) ».

Dimanche 15 avril

« L'imaginaire » (22 h à 23 h) : « le français écorché ».

Mardi 17 avril

« Blues en liberté » (10 h 30 à 12 h) : le violon et le blues. Big Joe Williams.

Mercredi 18 avril

« La théorie du tomahawk » (22 h 30 à 1 h) : « Resistance et The ex ».

Presse antimilitariste

« Ramassis d'infos » contre l'armée

QUAND le 25 janvier 1989 Jean-Pierre Chevènement et Lionel Jospin signèrent un nouvel accord armée/éducation, qui fait suite à un précédent signé par Henu et Savary en 1982, un Collectif contre l'armée à l'école s'organisa rapidement : pétitions, appels, diffusion de l'information, etc. C'est ainsi qu'est réapparu le *Ramassis d'infos sur la militarisation de l'enseignement* (1).

Le n°14, fidèle à la tradition, rassemble de nombreux documents : les textes des deux protocoles, le dossier distribué par l'armée à la presse à l'occasion du second accord, etc. Le maître-mot des accords Chevènement-Jospin, c'est « l'esprit de défense ». Dans le discours prononcé lors de la présentation de ces accords, Jean-Pierre Chevènement déclara : « L'armée, de son côté, est le pilier de l'indépendance nationale, c'est-à-dire de la première de nos libertés collectives. Qu'est-ce en effet que l'indépendance nationale, sinon la liberté de choisir son destin, notre politique intérieure et extérieure ? ». On admirera le tour de passe-passe qui assimile le libre choix individuel et collectif à la politique d'un Etat au sens large.

pagande nationaliste. En 1940, nouveau virage à 180 degrés : les officiers supérieurs choisissent « l'ennemi » pour se venger des frayeurs de 1936. Et l'Etat français de Vichy prône la collaboration avec l'ancien adversaire. Le commun des mortels n'ayant pas le sens des subtilités, il fallait bien que quelques-uns se dévouent pour choisir « notre politique intérieure et extérieure ».

La nation est donc un mythe et le nationalisme l'arme des dirigeants civils et militaires. Comme l'écrit Michel Auvray dans le dossier sur « l'esprit de défense » proposé dans ce numéro : « En définitive, il s'agit bien de légitimer l'armée et le militarisme. Et d'essayer de maintenir l'illusion d'une communauté d'intérêt entre gouvernants et gouvernés, PDG et tucistes, généraux et enseignants, (...) ». La partie n'est pas perdue d'avance : en témoignent les nombreuses réactions de désaccord face à la symbiose armée/éducation dont rend compte le *Ramassis d'infos*.

Pour refuser le retour à l'âge des casernes, informez-vous !

Jérôme (Paris)

« Esprit de défense » es-tu là ?

Qu'est-ce en effet que l'indépendance nationale ? En 1870 l'état-major de l'armée française préfère se rendre et s'allier à l'ennemi plutôt que de tolérer les Communes qui apparaissent un peu partout. En 1914 l'ennemi est devenu « héréditaire » après quarante ans de pro-

(1) *Ramassis d'infos sur la militarisation de l'enseignement* (prix 30 F) : c/o COT, BP 229, 81006 Albi cedex. Une vidéo est également disponible à cette adresse. Des affiches et dossiers antimilitaristes sont disponibles auprès du Collectif contre l'armée à l'école : c/o Union pacifiste, 4, rue Lazare-Hoche, 92100 Boulogne et à la librairie du Monde Libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris.

DOCUMENT

« La Russie en 1989 »

L y a environ cent cinquante ans, le marquis de Custine, voyageur et écrivain, faisait paraître *La Russie en 1839*. Il y constatait que l'état de siège était l'état normal de la société tsariste.

Un premier bilan

En ce début d'année 1990, l'état de siège stalinien des soixante dernières années a presque disparu. De jeunes camarades très bien informés publient *La Russie en 1989*. Il y a dans cette brochure une masse très importante d'informations. Le « Calendrier des événements politiques essentiels de l'année 1989 » nous donne une chronologie de faits marquants (grèves, manifestations politiques, revendications nationales, pogroms, etc) qui ont jalonné l'année et dont souvent nous n'avons pas été informés. Près de cent cinquante événements sont signalés et

décrits sommairement sur dix sept pages.

Le chapitre « Aperçu du nouveau paysage politique soviétique fin 1989 » permet de s'y retrouver dans l'énorme floraison de groupes, organisations, fronts, syndicats qui sont apparus. Trois pages sont consacrées à « Pamyat », organisation qui veut défendre le patrimoine national et combattre le « sionisme international ». En fait « ce n'est qu'un des multiples relais de l'antisémitisme forcené qui touche une part importante, toutes classes sociales confondues, de la population européenne de l'empire ».

Les anarchistes

On y parle aussi de différents groupes anarchistes, dont la Confédération anarcho-syndicaliste (KAS). Curieusement, certains groupes anarcho-communistes font partie d'une fraction communiste-

démocratique, membre de l'Union démocratique, dotée d'une « plate-forme fourre-tout très semblable aux programmes des partis bourgeois occidentaux : libéralisme économique modéré par la législation sociale et introduction du régime parlementaire ».

Vingt-deux pages sont consacrées à ce « nouveau paysage politique » de l'extrême droite à l'extrême gauche. Ces deux chapitres constituent l'essentiel de la brochure. Un essentiel très substantiel. Les auteurs font précéder ces chapitres de « Notes sur la Russie dans sa grande catastrophe » où ils développent leur interprétation. Celle-ci peut se discuter sur bien des points. Toutefois, il semble important qu'ils fassent remarquer que le KGB et la GLAVIT (l'administration de la censure littéraire), bien qu'en sommeil, restent présents. On peut, par ailleurs, souscrire à ce qui suit : « Il s'agit aujourd'hui pour les ges-

tionnaires pérestroïkistes d'éviter une catastrophe de l'Etat russe. Mais pour remettre les prolétaires au travail, il faut promettre des marchandises et liquider le traditionnel primat du verbe théoricien sur la réalité effectivement vécue ». En tout cas, voilà l'occasion de savoir ce qui s'est passé en 1989 en Russie et d'avoir une meilleure idée de l'éventail politique actuel.

Roger Bossière

La Russie en 1989, brochure auto-éditée, en vente à la librairie du Monde Libertaire au prix de 70 francs.

SPECTACLE

Les chansonniers pacifistes
Elisabeth
et Guimou de la Tronche
se produisent le 27 avril
à 21 heures
au Centre Verdier,
rue de Lancry
75011 PARIS.

RENDEZ-VOUS

ANNECY

Une liaison FA existe en Haute-Savoie, pour nous contacter écrivez aux Relations Intérieures qui transmettront.

ASNIERES - NANTERRE

Le groupe Malatesta vend le *Monde Libertaire* tous les dimanches au marché d'Asnières (près de la mairie) entre 10 h 30 et 12 h 30. Il tiendra, en outre, une table de presse à Nanterre la première semaine du mois de mai, à l'occasion d'une braderie. Les sympathisants peuvent donc prendre contact soit lors des ventes, soit par l'intermédiaire des Relations Intérieures.

MARSEILLE

Le groupe Ascaso-Durruti tient ses permanences tous les samedis, de 14 h à 17 h, au 11, rue Saint-Vincent-de-Paul, 13004 Marseille (métro Réformés-Canebières ou métro Cinq Avenues-Longchamp). vous pouvez venir débattre avec nous, consulter notre bibliothèque de prêt (constituée par 600 titres), consulter nos publications étrangères et acheter le *Monde Libertaire*.

SAINT-NAZAIRE

L'association « Les amis de F. Pelloutier » (groupe FA) organise une réunion-débat sur le thème : « Le 1er Mai a 100 ans. Ni gauche caviar ni soft libéralisme. Luttons pour notre émancipation ! ». Le vendredi 27 avril à 20 h 30, salle E, Maison du Peuple à Saint-Nazaire.

Le samedi 28 avril de 16 h à 24 h le groupe FA de Saint-Nazaire tiendra une table de presse à la fête de « Lutte ouvrière », salle Jacques Brel au P'tit Maroc.

Le mardi 1er mai à 10 h, rendez-vous à la Maison du Peuple de Saint-Nazaire en vue de constituer un cortège anarcho-syndicaliste (banderoles « Amis de Pelloutier » — FA) dans la manifestation syndicale (CGT, FEN, SUD). Venez en masse !

VALENCE

Une liaison FA existe dans la Drôme, pour nous contacter vous pouvez écrire à l'adresse suivante : FA, BP 2041, 69603 Villeurbanne cedex, où l'on transmettra.

COMMUNIQUE PARIS

La Fédération anarchiste organise une série de cours qui abordera les thèmes essentiels de la pensée anarchiste. Ces cours auront lieu au local du groupe Louise-Michel, situé au 10, rue Robert-Planquette 75018 Paris (M° Blanche ou Abbesses).

- Mercredi 18 avril : Le mouvement anarchiste en France. Ses origines, ses développements, la situation actuelle.

- Mardi 24 avril : Fondements économiques d'une société égalitaire. La lutte contre le capitalisme et toutes formes de privilèges.

Ces cours se dérouleront à partir de 20 h 30.

DROIT D'ASILE

Deux réfugiés menacés

DJABER Kalibi et Azita Monachipour, opposants iraniens en danger d'extradition vers l'Iran et la mort.

Djaber Kalibi est iranien, et depuis 30 ans militant communiste. Il a connu la répression des polices du Shah, ainsi que de celles de Khomeiny.

En 1982, il quitte l'Iran pour « pouvoir de l'extérieur préparer et organiser la résistance. Car les religieux ont toujours été un obstacle énorme au développement. Nous avons depuis longtemps analysé le caractère réactionnaire et moyenâgeux de Khomeiny. Ce qu'il a mis en place n'a rien à voir avec la démocratie et les droits de l'homme ».

De l'asile à la torture

Djaber Kalibi arrive en France en 1983, où il obtient le statut de réfugié politique. Mais en septembre 1986, lors de la vague d'attentats qui a ébranlé Paris, Djaber Kalibi et sa compagne Azita Monachipour sont arrêtés. Ils sont détenteurs d'explosifs devant être utilisés en Iran, ce que le tribunal a admis. Pendant les quatre jours de garde à vue, le couple subit des traitements inhumains de la part de la DST (usage de sac en plastique serré autour de la tête, simulacre d'exécution). Ces traitements ont fait l'objet de rapport de la part d'Amnesty International en 1988. Au terme de la garde à vue, les deux militants sont inculpés de détention d'explosifs et d'association de malfaiteurs par la Cour d'appel de Paris, et sont condamnés chacun à quatre ans d'emprisonnement et cinq ans d'interdiction de séjour.

En 1987, les véritables terroristes, responsables des attentats, sont arrêtés. Pour les avocats de Djaber et Azita, l'interdiction de séjour est illégale en ce qui concerne les réfugiés politiques. Djaber est interdit de séjour dans trente-deux départements et sa compagne dans vingt-trois.

Menaces d'expulsions

En mai et juin 1989, la préfecture de la Seine-Maritime contacte Azita à la prison de Rouen où elle est incarcérée et lui demande d'indiquer la ville où elle sou-

haite résider après sa libération. Azita indique la ville de Rouen pour elle et Djaber, car elle sait qu'elle a des possibilités d'y trouver travail et logement. Pourtant le 25 septembre 1989, la commission d'expulsion de Rouen donne un avis favorable à l'expulsion d'Azita. Djaber est libéré le 2 décembre 1989. La commission d'expulsion de Paris donne un avis favorable d'expulsion le 5 décembre. Djaber, interdit de séjour à Paris, se rend à Rouen pour s'y installer comme prévu et attendre la libération de sa compagne qui doit survenir le 27 février 1990. Il se présente à la police afin de signaler sa présence dans cette ville.

Le 20 décembre 1989, le ministère de l'Intérieur prononce un arrêté d'expulsion et un arrêté d'assignation à résidence en Lozère pour Djaber et dans les Deux-Sèvres pour Azita. Les deux protagonistes refusent d'obtempérer à ces deux arrêtés. Ils contestent la mesure qui consiste à les séparer en les assignant à résidence dans deux lieux différents. Ils n'ont aucun moyen d'existence dans ces deux départements et n'y connaissent personne. De plus, leur cartes de séjour leur ayant été retirées et non renouvelées, ils ne peuvent effectuer aucune démarche pour louer un appartement. L'autorisation de travail leur a aussi été retirée.

Le ministère de l'Intérieur leur demande de chercher un pays d'accueil alors qu'ils doivent vivre séparés dans des départements isolés où il n'existe aucun service consulaire étranger. Il est clair qu'aucun d'eux ne voudrait accueillir ces deux réfugiés iraniens. Aucun pays ne veut s'encombrer de ces militants communistes opposés à la dictature iranienne à un moment où tout le monde cherche à entrer dans les bonnes grâces du gouvernement de Téhéran.

L'objectif du ministère de l'Intérieur est clair. Après avoir placé Djaber et Azita dans une situation pour le moins inconfortable, le gouvernement français trouve facilement un prétexte pour les expulser *manu militari* vers un pays tiers qui à son tour n'hésitera pas à les extraditer vers l'Iran pour une raison politique ou économique. L'expulsion de ces deux réfugiés est donc une extradition déguisée. En Iran, ils sont condamnés à mort !

L'acharnement

Djaber a été arrêté le 26 janvier 1990 à Rouen et inculpé d'infraction à l'arrêté d'assignation à résidence. Le même jour Anis Naccache, terroriste à la solde de l'Etat iranien, cessait sa grève de la faim dans sa prison et une délégation iranienne rencontrait à Paris les officiels français. Cette délégation était conduite par Rafiq Doust, bras droit du président iranien et commanditaire des attentats sanglants de 1986.

Djaber est relâché le 16 février, mais le ministère s'acharne sur lui. Il est à nouveau arrêté le 19 mars et inculpé pour la même infraction. Le procès de Djaber doit avoir lieu le 23 avril 1990. Azita, quant à elle, s'est rendue à Niort à sa sortie de prison, mais n'y a trouvé ni logement ni travail. Elle est donc revenue à Rouen. Azita risque à tout instant d'être arrêtée et incarcérée pour infraction à l'arrêté d'assignation à résidence.

De nombreuses personnes, associations et organisations ont déjà protesté en France et à l'étranger. Le 19 février, une délégation composée de Gilles Perrault, Denis Langlois et Mgr Gaillot a demandé à voir Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, sans succès.

Monnaie d'échange

En fait, depuis 1986, et surtout depuis la fin de guerre Iran-Irak, le gouvernement français a entrepris d'améliorer ses relations diplomatiques et économiques avec l'Iran. D'énormes intérêts économiques sont en jeu, il y a un gros marché à prendre (reconstruction, pétrole, commerce et échanges culturels).

Dans son soutien au régime islamique, le gouvernement français est allé jusqu'à occulter la responsabilité du régime iranien dans les attentats de 1986. On ne compte plus les assignations à résidence et expulsions des réfugiés iraniens opposés au régime de Téhéran. Que ce soit sous le gouvernement Chirac ou maintenant sous celui de Michel Rocard, tout est fait pour maintenir la pression sur les opposants iraniens, afin de satisfaire les conditions posées par l'Iran pour l'amélioration des relations entre les deux pays.

Jean-Pierre Levaray

Pour plus de renseignements, soutien financier, pétitions, contactez le Collectif contre le racisme et pour l'égalité des droits, 33 ter, rue de Fontenelle, 76000 Rouen.

SOMMAIRE

- PAGE 1 : Prison, Communiqué FA, Edito.
- PAGE 2 : L'enseignement, Vision suisse.
- PAGE 3 : Procès Mihoubi, Prison (suite), Anticléricalisme, dernière minute.
- PAGE 4 : COMATEC, PTT, CGT, Billet d'humeur, En bref.
- PAGE 5 : Dossier Turquie, Afrique du Sud.
- PAGE 6 : L'extrême droite en RFA, Elections en RDA, La « poll tax » en GB, Expulsion à Carrare.
- PAGE 7 : Notes de lecture, Sélection RL.
- PAGE 8 : Réfugiés en danger, Infos



NOUVEAUTE A LYON AU 13, RUE PIERRE-BLANC (CROIX-ROUSSE)

Le groupe Galina-Makhno tient une permanence depuis le 1er avril au 13 rue Pierre-Blanc, 69001 Lyon (bus n° 6, arrêt « Jardin des plantes ») tous les samedis de 15 h à 18 h.

Durant cette permanence une table de presse, riche de plus de 200 titres, est à disposition du visiteur. Elle vous permettra de découvrir les auteurs anarchistes, anarcho-syndicalistes, etc. Pour de plus amples renseignements écrivez à : FA, BP 2041, 69603 Villeurbanne cedex.

PARUTIONS

BRIQUETS ET BADGES...

Le groupe FA de Bourgoin-Jallieu a édité des briquets : « ... Et l'Anarchie » (rouge sur fond noir, à 15 F l'unité et 12 F à partir de 10 exemplaires), des badges « Vive l'anarchie » (avec dessin de Reiser), « J'emmerde Le Pen », « ... Et l'Anarchie ? » (+ chat noir), tous à 10 F l'unité et 8 F à partir de 10 exemplaires. Pour toute commande : « Contre-courants », La Ladrrière, Saint-Alban-de-Roche, 38300 Bourgoin-Jallieu (chèques à l'ordre de l'association).

AFFICHE

Le groupe Cafiero a édité une affiche antiraciste à caractère social et antisexistes : « Levons le voile, ni ghetto ni macho, entraide contre la galère du racisme » (50 X 70, rouge et noir). Elle est vendue au prix de 5 F l'unité, 2 F au-dessus de 50 ex., 1,60 F au-dessus de 100 exemplaires.

AFFICHE

Les groupes de Brest, Rennes, et le groupe Malatesta ont édité une affiche « Censure, mensonge, oppression : religion-prison ». Prix de vente : 5 F l'unité, 1,40 F au-dessus de 10 exemplaires.

AFFICHE

A l'occasion de la parution de la nouvelle formule du *Monde libertaire*, deux affiches ont été éditées (« Un air de liberté ! » et « La révolution reste à faire »). Prix de vente : 5 F l'unité, 1 F l'unité en-dessous de 100 exemplaires et 0,32 F au-dessus de 100 exemplaires.

Toutes ces affiches sont disponibles à la librairie du Monde libertaire.

PREMIER MAI 1990 A PARIS

« Est — Ouest, la révolution reste à faire ! »

Le 1er Mai, la Fédération anarchiste organise à Paris une grande journée de lutte et de réflexion internationale :

- 10 heures, Bastille : manifestation internationale avec banderoles en plusieurs langues et délégations anarchistes des pays de l'Est et de l'Ouest ;
- 14 h à 22 h, à l'AGECA, 177, rue de Charonne, Paris 11e, colloque. Ce colloque se déroulera autour de trois thèmes principaux :
 - faillite idéologique et politique du marxisme-léninisme ;
 - évolution du capitalisme occidental et montée idéologique du libéralisme ;
 - la riposte anarchiste.

Des tables rondes seront organisées avec des « personnalités », des « acteurs sociaux » proches de nous et des intervenants des mouvements anarchistes des pays de l'Est et de l'Ouest.

Participeront aux débats : Michel Ragon (écrivain), Serge Livrozet (éditeur-écrivain), Francis Thomas (syndicaliste de la Confédération paysanne), Louis Bianco (Enseignant), Claude Karnoouh (éthnologue-chercheur au CNRS), Angel Pino (syndicaliste), Marianne Enckel (CIRA de Lausanne), Jacques Lesage De La Haye (psychologue), etc.

Une souscription est ouverte pour nous aider à couvrir les frais de ce colloque et notamment pour assurer les frais de déplacement de nos camarades des pays de l'Est. Adressez, svp, vos dons à l'ordre de Publico, à la librairie du Monde Libertaire.

Fédération anarchiste